



**DEMANDE D'INSCRIPTION INITIALE  
SUR LA LISTE DES EXPERTS JUDICIAIRES**

*Loi du 29 juin 1971 relative aux experts judiciaires modifiée*

*Décret du 23 décembre 2004 modifié*

\* 1 ère demande :

OUI

NON (préciser les années des précédentes).....

**1. IDENTITÉ DU CANDIDAT**

1. Personne physique

Nom.....  
(pour les femmes mariées, nom de jeune fille suivi du nom d'épouse)

Prénoms.....

Date de Naissance.....

Lieu de Naissance.....

Nationalité :.....

Situation de famille.....

Nom du conjoint.....

Profession du conjoint.....

**2. ADRESSE DU CANDIDAT**

Lieu d'exercice de l'activité professionnelle principale (**adresse qui figurera dans liste**)

n° de tél .....  
.....

n° fax.....  
.....

n° portable.....  
.....

adresse e-mail.....  
.....

adresse postale.....  
.....

### 3. SPÉCIALITÉ(S) DANS (LA) OU LESQUELLES L'INSCRIPTION EST DEMANDÉE SE RÉFÉRER OBLIGATOIREMENT À LA NOMENCLATURE JOINTE EN PRÉCISANT IMPÉRATIVEMENT LE CODE INFORMATIQUE

Rubriques.....

Spécialités.....

### 4. LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR CONSTITUER LE DOSSIER

o Lettre de motivation.

o Curriculum vitae.

o Photocopie de la CNI, du passeport en cours de validité.

o Photocopies des diplômes et titres universitaires obtenues et, le cas échéant, leur traduction s'ils ont été délivrés par des institutions étrangères.

o Liste des publications et travaux effectués (attestations).

*En application de l'article 6 du décret du 23 décembre 2004 les demandes d'inscription initiale sur une liste dressée par la cour d'appel pour une durée de trois ans sont envoyées au procureur de la République près le tribunal de première instance de Papeete qui instruit la demande.*

**Votre dossier de demande d'inscription devra nous parvenir :**

- **par dépôt au :**

Service d'Accueil Unique du Justiciable du Tribunal de première instance de PAPEETE  
Avenue POUVANAA A OOPA, 98713 - PAPEETE  
(+689) 40.41.55.00 ou (+689) 40.41.55.80  
[accueil.tpi-papeete@justice.fr](mailto:accueil.tpi-papeete@justice.fr)

- **par envoi postale à :**

Monsieur le procureur de la République près le Tribunal de première instance de PAPEETE

Avenue POUVANAA A OOPA  
BP 101 - 98713 PAPEETE

### **IMPORTANT**

*Le dossier doit être déposé **avant le 1<sup>er</sup> mars de chaque année**,  
pour une inscription au titre de l'année suivante.*